

# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

## **Année 2016**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

## **Table des matières**

1. Caractérisation technique du service .....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service .....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4. Nombre d'abonnés .....	4
1.5. Volumes facturés .....	4
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	4
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	4
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	5
2.1. Modalités de tarification .....	5
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	6
2.3. Recettes .....	6
3. Financement des investissements.....	7
3.1. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	7
3.2. Montants financiers.....	7
3.3. Etat de la dette du service .....	7
3.4. Amortissements.....	7
3.5. Présentation des projets à l'étude.....	7
4. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) .....	8
5. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	8
6. Points marquant l'activité du service .....	9

## **1. Caractérisation technique du service**

### **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le Service de l'Assainissement Collectif de la Communauté Urbaine d'Alençon assure la collecte et le traitement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire, à savoir :

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| - Alençon                               | - La Lacelle            |
| - Arçonnay                              | - Larré                 |
| - Cerisé                                | - Lonrai                |
| - Champfleur                            | - Mieuxcé               |
| - Chenay                                | - Pacé                  |
| - Ciral                                 | - La Roche Mabile       |
| - Colombiers                            | - St Céneri le Gérei    |
| - Condé sur Sarthe                      | - St Denis sur Sarthon  |
| - Cuissai                               | - St Ellier les Bois    |
| - Damigny                               | - St Germain du Corbéis |
| - Ecouves (Forges, Radon, Vingt-Hanaps) | - St Nicolas des Bois   |
| - La Ferrière Bochart                   | - Semallé               |
| - Fontenai les Louvets                  | - Valframbert           |
| - Gandelain                             | - Le Chevain            |
| - Hesnoloup                             | - St Paternelle         |

- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : révision en décembre 2008  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 24/11/14  Non

### **1.2. Mode de gestion du service**

Ce service est confié à la société Eaux de Normandie par un contrat de type régie intéressée qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une durée de 12 ans.

Le contrat de régie intéressée a été modifié par 3 avenants :

- Avenant n°1 du 7 juillet 2015 ayant pour objet de procéder à des ajustements concernant la mise en œuvre de la régie intéressée et à réviser le périmètre d'exploitation concernant le système d'assainissement de Gandelain et l'intégration de trois nouveaux postes de relèvement et de la commune de Larré.
- Avenant n°2 du 10 juillet 2015 ayant pour objet de corriger une erreur sur la rémunération de base du Délégué.
- Avenant n°3 du 23 décembre 2015 ayant pour objet l'intégration d'un poste de relèvement supplémentaire sur la commune de Lonrai, l'intégration de la commune de Vingt-Hanaps et l'intégration d'une prestation supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires.
- Avenant n°4 du 2 août 2016 ayant pour objet la modification du suivi du Gros Entretien et Renouvellement (GER), et de préciser les aspects financiers.
- Avenant n°5 du 30 décembre 2016 ayant pour but d'intégrer au périmètre délégué la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Le service public d'assainissement collectif dessert 55 766 habitants au 31/12/2016 (54 526 au 31/12/2015).

#### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 152 abonnés au 31/12/2016 (18 617 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016
ALENCON	9 069	LA LACELLE	37
ARCONNAY	892	LARRE	16
CERISE	403	LONRAI	437
CHAMPFLEUR	495	MIEUXCE	141
CHENAY	91	PACE	81
LE CHEVAIN	242	LA ROCHE MABILE	54
CIRAL	73	RADON	466
COLOMBIERS	91	SAINT-CENERI-LE-GEREI	61
CONDE-SUR-SARTHE	1 101	SAINT DENIS SUR SARTHON	365
CUISSAI	162	SAINT ELLIER LES BOIS	25
DAMIGNY	1 205	SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS	1 638
LA FERRIERE-BOCHARD	146	SAINT-NICOLAS-DES-BOIS	41
FONTENAI LES LOUVETS	22	SAINT-PATERNE	675
FORGES	63	SEMALLE	46
GANDELAIN	47	VALFRAMBERT	619
HESLOUP	348	<b>Total</b>	<b>19 152</b>

#### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	2 302 808	2 709 734	17,7%

La répartition abonnés domestiques / abonnés non domestiques n'est pas connue.

#### 1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 403 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (398 km au 31/12/2015).

#### 1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 28 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) dont 24 stations semi-collectives.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Périmètre CUA 2012 : Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Le Chevain, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, La Ferrière Bochart, Hesloup, Larré, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, St Céneri le Gérei, St Germain du Corbéis, St Nicolas des Bois, St Paterne, Valframbert	25,91	26,43
	Ciral, Forges, Saint Denis sur Sarthon, Saint Ellier les Bois	55,40	48,56
	Chenay, Radon	35,40	33,56
	Fontenai les Louvets, Gandelain, La Lacelle, La Roche Mabile, Semallé	98,00	80,51
	Villeneuve en Perseigne - La Fresnaye sur Chedouet	-	41,78
	Villeneuve en Perseigne - Saint Rigomer des Bois	-	55,61
	Villeneuve en Perseigne - Lignièrès la Carelle	-	70,01
	Villeneuve en Perseigne – Roullée	-	60,00
Part proportionnelle – (€ HT/m <sup>3</sup> )	Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Le Chevain, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, La Ferrière Bochart, Hesloup, Larré, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, Saint Céneri le Gérei, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Paterne, Valframbert, Vingt-Hanaps		
	Tranche 1 : 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	1,531	1,562
	Tranche 2 : 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	1,247	1,272
	Tranche 3 : 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,953	0,972
	Tranche 4 : 24 001 à 48 000 m <sup>3</sup>	0,806	0,822
	Tranche 5 : 48 001 à 75 000 m <sup>3</sup>	0,709	0,723
	Tranche 6 : > à 75 000 m <sup>3</sup>	0,634	0,647
Part proportionnelle – Nouvelles communes (€ HT/m <sup>3</sup> )	Ciral, Forges, Saint Denis sur Sarthon, Saint Ellier les Bois	1,5803	1,58
	Radon	1,459	1,517
	Fontenai les Louvets, Gandelain, La Lacelle, La Roche Mabile, Semallé	2,31	2,13
	Chenay	1,510	1,548
	Villeneuve en Perseigne - La Fresnaye sur Chedouet	-	0,71
	Villeneuve en Perseigne - Saint Rigomer des Bois Au-delà de 40 m <sup>3</sup>	-	1,10
	Villeneuve en Perseigne - Lignièrès la Carelle	-	1,09
	Villeneuve en Perseigne – Roullée	-	1,10

Part du délégataire			
Sans objet			
Taxes et redevances			
Taxe	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances (Agence de l'Eau)	Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,18 €/m <sup>3</sup>

La taxe de raccordement est instaurée sur la CUA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Participation aux Frais de Branchement (PFB) : 400 €
- Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 100 € si PFB applicable, 500 € sinon.

La délibération fixant les tarifs du service d'assainissement pour l'exercice 2017 date du 17/11/2016 et est effective à compter du 01/01/2017.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables sur le périmètre CUA 2012 au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	25,91	26,43	2,0%
Part proportionnelle	183,72	187,44	2,0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	209,63	213,87	2,0%
<b>Part du délégataire</b>			
Sans objet			
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0,0%
TVA	23,12	23,55	1,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	44,72		1,0%
<b>Total TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>254,35</b>	<b>259,02</b>	<b>1,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,12</b>	<b>2,16</b>	<b>1,9%</b>

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Abonnement	-		
Consommation	-		
Traitement des matières de vidange et de curage	-		
Frais clientèle	-		
<b>TOTAL</b>	<b>1 945 731</b>	<b>3 618 916</b>	<b>86 %</b>

Cette hausse de recettes pour la Collectivité vient du fait qu'en 2016, les factures correspondaient à des consommations très majoritairement rattachées à la régie intéressée, et non plus à l'affermage.

### **Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Rémunération de base (RB), hors GER		1 817 634€	
Solde de la RB, hors GER		86 859 €	
Intéressement		427 94 €	
Recettes liées aux travaux		116 884 €	
<b>Total des recettes</b>		<b>2 015 379</b>	

## **3. Financement des investissements**

### ***3.1. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)***

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	8 072 628	7 818 766 €
Épargne brute annuelle en €	927 684	2 999 919 €
Durée d'extinction de la dette en années	8,70	2,60

### ***3.2. Montants financiers***

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 080 482	437 541 €
Montants des subventions en € (travaux hors DSP)	177 505	207 508 €

### ***3.3. État de la dette du service***

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre 2013 (montant restant dû en €)	8 072 628	7 818 766 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	346 785 €
	en intérêts	262 092 €

### ***3.4. Amortissements***

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 487 005 € (422 900 € en 2015).

### ***3.5. Présentation des projets à l'étude***

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Révision du zonage d'assainissement collectif	-
Modification du réseau en aval de la step de St Paterne – rejet eaux traitées vers la Sarthe (dysfonctionnements récurrents)	Plusieurs scénarii envisageables
Renouvellement du réseau EU Rue Lallemand-Jullien-Marguerite de Navarre	Enveloppe ≈ 700 000
Réhabilitation de la lagune de Groutel à Champfleury (Cherisay)	70 000
Mise en place d'un programme de réhabilitation de réseaux	Maxi : 550 000 €/an

#### 4. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

En 2015, le délégataire a reçu 25 demandes d'abandon de créances et en a accordées 16. 261,02 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

#### 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	54 526	55 766
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 727	1 889
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,12	2,16
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,0 %	99,3 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0007	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (‰)	0,02	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6*	6*
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80 %	80 %
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8,7 ans	2,6 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,68 %	1,15 %
P258.1	Taux de réclamations	1,98 ‰	0,53

\* Le mode de calcul utilisé par le Délégataire ne correspond à celui de l'indicateur national. Un travail interne est en cours pour avoir les données nécessaires au calcul.



## **6. Points marquant l'activité du service**

- Mise en place d'un dégrilleur automatique au PR 3 Cheminées à Alençon
- Nettoyage du génie-civil des STEP de St Paterne / St Denis sur Sarthon et Radon et mise en œuvre d'un hydrofuge
- Changement de trappes lourdes sur différents PR pour faciliter l'exploitation
- 952 contrôles de conformité sur des branchements – 283 non conformes
- Importante charge polluante arrivant à la step de Saint Paterne due aux rejets de graisses de la société Ariake (rejets non conformes / leur installation de pré-traitement a été mise en service fin 2016). La CUA a pris en charge 2 curages du réseau en amont du PR Est.
- Les résultats du DIAG PERM mettent en évidence la présence de 39% d'Eaux Claires Parasites Permanentes arrivant à la step de Saint Paterne, soit 3295 m<sup>3</sup>/jr